

La France

Organe des intérêts français dans l'Amérique du Nord

Directeur, Rédacteur en chef: **HENRY DALLEMAND**

"LA FRANCE"

Journal Politique, Economique et Littéraire

ABONNEMENTS :

	Etats-Unis-Canada	France
Six mois	\$1.25	6,25
Un an	2.50	12,50

Les abonnements sont payables d'avance

ADMINISTRATION - REDACTION

197 Notre-Dame Est. Tél Main 3496
Envoyer les mandats à M. le Directeur.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

NOTRE PROGRAMME

Le journal "La France" que nous fondons aujourd'hui même, nous paraît venir à son heure.

Là où ils forment une agglomération respectable, dans les colonies, dans les pays les plus divers et sous toutes les latitudes, à New-York, au Brésil, au Mexique, à la Nouvelle-Orléans, les français ont toujours eu leur journal hebdomadaire ou quotidien, et dès notre arrivée, au pays, nous nous étions étonnés, de ce que nos compatriotes n'aient point encore à Montréal un organe qui leur soit propre.

On ne manquera pas de nous objecter, qu'au Canada, pays français, par le cœur et par la langue, il existe une presse française ou plutôt canadienne-française, que nos grands quotidiens Montréalais, dont quelques-uns tirent à plus de 75,000 exemplaires pénètrent jusque dans les centres les plus reculés et qu'en conséquence un journal exclusivement français est parfaitement inutile.

Malheureusement pour nos contradicteurs, l'empressement avec lequel presque tous nos compatriotes ont accueilli l'idée de la fondation à Montréal, d'un journal français, d'esprit français, rédigé par des journalistes français, cet empressement significatif disons-nous nous est un gage précieux du succès de notre entreprise.

D'ailleurs, malgré de louables efforts, la presse lo-

le, (si nous en exceptons toutefois un ou deux organes dont la politique ne saurait nous intéresser que d'une façon passagère) est loin de répondre, tant par la forme que par le fond, aux "desiderata" formulés par les intellectuels, en général et les nationaux en particulier.

D'ailleurs, est-il un pays au monde où le besoin d'un journal sincèrement et véritablement français se fasse plus vivement sentir qu'au Canada? est-il un pays au monde, ou la pauvre France, jugée trop souvent, hélas, d'après les journaux de l'opposition, d'après les statistiques mensongères, et les actes... défigurés de nos gouvernants, soit plus méconnue, plus ignorée?

Servir de trait-d'union, entre tous les français disséminés sur la surface du continent américain, les tenir au courant de la politique étrangère, de la politique française, les tenir au courant des idées et des œuvres, apporter à nos compatriotes perdus dans les centres lointains de colonisation, les dernières nouvelles de la mère-patrie, faire disparaître en faisant apprécier la France, les malentendus regrettables qui existent entre nous français, et nos bons cousins d'Amérique, fortifier la race canadienne en amenant au pays de Jacques-Cartier une émigration désirable et minutieusement renseignée sur le climat, les ressources, de leur nouvelle mère-patrie, l'existence qu'on y mène, l'encouragement qu'on y trouve, faire connaître au Canada la France "telle qu'elle est", faire connaître en France le Canada "véritable", faire la France plus grande, faire la France plus noble, faire la France plus respectée, voilà ce que nous avons voulu faire.

Aux Français de cœur de naissance et d'esprit, d'encourager maintenant, notre difficile, délicate, mais patriotique, entreprise.

HENRY JOSEPH DALLEMAND,
ex-rédacteur à "l'Avenir de Castillon" et à la "Démocratie Libournaise"; membre de la Société de la Jeunesse Littéraire.

NOS PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Dr. R. Villecourt, lauréat de l'académie et de la faculté de médecine de Paris.

Daniel Blé, auteur dramatique, ex-rédacteur à différentes feuilles parisiennes.

Henry de Valreyges.

Salvagnac, professeur de littérature, conférencier, agrégé de philosophie.

NOS CORRESPONDANTS

Bordeaux (France), Georges Gillet, conférencier, professeur au Lycée Grand Lebrun, rédacteur à "l'Eveil Démocratique"

Liège (Belgique) Benoni Bonhomme, agent de colonisation, rédacteur au journal "La Vallée du Gers."

Winnipeg (Canada) Henri de Monnieux, ancien officier, président de la colonie Dauphinoise, 64 Water Street.

"La France" demande des correspondants pour Paris, Brest, Tours, Lyon, Pau (France), Edmonton, Calgary, Ottawa, Toronto, Québec (Canada), Genève, (Suisse).

La situation politique à l'étranger

AU REICHSTAG

L'étoile de Guillaume II commence à pâlir, d'une façon singulière. La diplomatie Allemande, de l'aveu même des journaux allemands, comme "La Germania" ou le "Tages Zeitung", vient de subir une incontestable défaite. Furieux de voir la triple alliance de la France, de l'Angleterre et de la Russie, devenir de jour en jour, plus solide, l'empereur d'Allemagne a voulu créer une diversion, il a voulu par ses "soi-disant" et tardives révélations sur les dessous de la guerre anglo-Boër, attirer l'Angleterre à lui et la séparer de la France, intimider la France, en exigeant d'elle, des excuses ridicules à propos de l'incident de Casablanca. Les intrigues ourdies par Guillaume II ont piteusement échoué.

Les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne sont plus tendues qu'elles ne le furent jamais, forte de ses droits, la France n'a pas cédé ; après avoir manifesté d'orgueilleuses velléités d'intransigeance despotique, Guillaume II "a mis les pouces", recueillant, à lui seul, tout le ridicule de cette regrettable aventure.

L'impression en Allemagne est des plus défavorables à l'empereur.

Au Reichstag, M. de Bulow, a vainement essayé, deux heures durant, de repêcher son maître. "On commet dit-il une profonde injustice à l'endroit de l'empereur, chaque fois qu'on met en doute la pureté de ses intentions, ses sentiments élevés comme son profond amour pour la patrie, malheureusement, ajouta-t-il, la constatation que la publication de ces conversations n'avait pas produit, en Angleterre, l'effet voulu par l'empereur, a provoqué dans notre pays, de douloureux regrets.

Oui, M. de Bulow peut l'avouer, cette constatation

jointe à bien d'autres de même nature fait que le peuple allemand commence à douter sérieusement du fantôme, présidant à ses destinées. L'attitude de tous les orateurs, condamnant au Reichstag, les abus du pouvoir personnel est significative à cet égard. M. Basserman (national libéral) a exprimé, en termes douloureux, la tristesse et la surprise, causée par l'interview du Kaiser. Les critiques soulevées en Allemagne et au dehors ont été absolument écrasantes, et ces incidents ont fourni des arguments aux adversaires de la monarchie, plus de 20 réunions socialistes ont critiqué l'attitude de l'empereur, ont stigmatisé le régime personnel, grandissant en Allemagne, grâce au manque d'énergie, grâce à la lâcheté de la bourgeoisie, M. Singer, socialiste a formulé vertement quelques réflexions analogues.

"Nous en avons assez a-t-il dit en substance de ces incidents de lettres, de discours, de télégrammes. Le Reichstag doit se créer un moyen d'action sur l'empereur et le chancelier, il faut modifier la constitution de manière à laisser au peuple, la responsabilité de la paix ou de la guerre."

Guillaume II peut se tenir sur ses gardes, encore une maladresse de sa part, et la révolution sociale éclate... comme une bombe.

La situation politique en France

Au moment même où l'incident de Casablanca menaçait de dégénérer au point de rendre la guerre inévitable entre la France et l'Allemagne, M. Clémenceau a su par la dignité de son attitude, affermir son prestige, consolider sa position. Devant l'intransigeance provocatrice de Guillaume, Clémenceau n'a pas voulu reculer d'une semelle. On a trouvé le geste beau. Il était noble et courageux. Tous les journaux républicains ont rendu justice à la mâle énergie du président du Conseil et les journaux réactionnaires, la "Libre Parole" entr'autres, n'ont pu, malgré leur parti-pris habituel s'empêcher de les imiter.

La guerre paraissait inévitable. Jamais, depuis l'affaire Schnoebelé, c'est-à-dire depuis 1887, on n'avait eu pareille alerte. La situation de part et d'autre était horriblement tendue.

Obéir aux impérieuses injonctions de l'Allemagne eût été de la part de la France, beaucoup plus qu'une reculade, c'eût été une humiliation.

C'est alors qu'on put constater mieux que jamais, le peu d'effet produit en France, (dans cette France soulevée dans un mouvement spontané de patriotisme et de nationale fierté), par la malsaine propagande de l'anti-militarisme outrancier.

Tous les partis, sans distinction de nuance, sans dis-

inction d'opinion, radicaux-socialistes, socialistes, radicaux, républicains, royalistes, et conservateurs, se donnèrent la main et dirent à Clémenceau "marchez". Et Clémenceau "marcha".

Déjà les généraux avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à mobiliser toutes leurs troupes, lorsque Guillaume II, auquel la courageuse attitude du président du Conseil avait donné à réfléchir, jugea prudent de ne pas maintenir plus longtemps ses exigences inqualifiables.

L'incident de Casablanca restera désormais dans l'histoire.

Si Guillaume II en sort diminué aux yeux de son peuple et des autres nations, Clémenceau en sort plus grand, plus fort, plus universellement respecté. Clémenceau est un politicien remarquable dont nous avons lieu d'être fiers.

HENRY JOSEPH DALLEMAND.

Montréal-Canada

M. J. E. Cyr, ancien député, vient d'être nommé agent d'immigration en France. M. J. E. Cyr, connaît parfaitement paraît-il le Manitoba et l'ouest Canadien, ce qui, dit un de nos confrères, lui permet de faire parmi les agriculteurs français, une efficace propagande. Avec MM. Wiillard, Foursin-Escande, Arthur Montpetit, le Canada comptera, donc en France, quatre représentants, auxquels nous souhaitons volontiers tout le succès désirable.

M. Charles Lambert de Roode, journaliste français, d'un incontestable talent, n'est plus rédacteur en chef du journal libéral "Les Dépêches", un journaliste montréalais, ancien rédacteur d'une feuille humoristique, le remplace.

La soirée de l'Union Nationale Française, au Monument National, le 25 novembre dernier, a obtenu un énorme et très légitime succès.

M. Jules Helbronner, journaliste français, président de l'Union Nationale Française, et rédacteur en chef du journal "La Presse", depuis la fondation de ce journal, c'est-à-dire depuis 25 ans, vient de se voir subitement congédié.

M. Helbronner connaissait parfaitement la politique municipale, et s'était fait, pour ainsi dire, une spécialité d'en étudier les rouages.

Cette affaire, a créé dans toute la ville, et dans le monde journalistique en particulier une grosse sensation.

C'est samedi dernier que M. Helbronner a été remercié de ses services.

M. Helbronner, le dimanche précédent, avait accordé à un journal du dimanche, une interview sensationnelle au sujet des affaires municipales.

L'avenir nous réserve probablement quelques surprises à ce sujet.

La soirée de l'Union Nationale Française

Très nombreux, très select et très attentif auditoire, à la grande soirée de gala, donnée le 25 novembre dernier, au Monument National, sous le patronnat du Consul Général de France, au bénéfice de la maison de refuge de l'Union Nationale Française.

Charmant, en tous points, le programme de la soirée, fut savamment et magistralement exécuté.

On débuta par une spirituelle comédie de Labiche. "Un jeune homme pressé", comédie fort bien rendue ma foi, par des artistes amateurs.

Madame d'Orgeval, dont le timbre de voix est délicieux, presque troublant, obtint dans les "Stances de Flégier", impeccablement détaillées sa moisson coutumière de bravos mérités.

Au programme "1807", du repertoire de la "Comédie Française" MMmes Lassalle, (dans Madame de Melusay), Kosta (dans Charlotte de Melusay) et Dutet, ont obtenu dans leur rôle respectif un succès, un beau succès justifié par leur verve et par leur entrain.

MM. Dhavrol, Fleury et Dutet, dont la réputation n'est plus à faire, ont fait excellente figure.

L'excellent et très populaire comique Delville, fut dans ses chansonnettes, particulièrement apprécié.

Notés au hasard du crayon dans l'aristocratique assemblée : M. Jules Helbronner, président de l'Union Nationale Française, le maire Payette, le docteur Adelstan de Martigny, le docteur Huguenin et Mme Huguenin, M. et Mme Louvigny de Montigny, M. et Mme Aimé Martin, M. Fréchon, M. Delorimier, avocat, le consul général de France et la comtesse de Loynes, le consul de Russie, M. Robiquet, vice-consul de France, M. Honoré Gervais, député de St-Jacques, l'échevin Mount, M. J. Génin, Mme de Gonzague, baron des Iles, M. et Mme d'Halewyn, Dr. G. Maillet, MM. Leblond de Brumath, Bernadet, J. Monnier, Revol, Marcel Beullac, L. de Moncel, J. Hirtz, Dr Cormier, J. Boudet, Dr Duhamel, F. X. St-Charles, Geo. Janin, A. P. Lespérance, Dr Jérôme Gauthier, Balcé, vice-consul de France à Trois-Rivières, C. A. Chouillou, président de la Chambre de Commerce française, Dr Boulet, Renaud, Bienvenu, etc.

HENRY de VALREYGES.

Tribune Libre

LE CRÉDIT HEBDOMADAIRE — MISE AU POINT

"Le crédit Hebdomadaire". Tel était le nom d'une institution financière qui eût une certaine vogue, vogue à laquelle les grands journaux contribuèrent, au temps où de soi-disant "Sociétés de crédit" publiaient force réclames pour attirer les bons gogos.

Si les grands quotidiens ont beaucoup parlé, autrefois, de ce genre de spéculation, c'était surtout pour le prôner et j'ai précieusement conservé une véritable collection de boniments charlatanesques dont il serait, maintenant, très amusant de citer des extraits puisque l'affaire du "Crédit Hebdomadaire" revient encore sur le tapis.

D'ailleurs, qu'importe, vieille affaire que celle du crédit hebdomadaire, vieille affaire dont on ne trouve plus mention nulle part, si ce n'est toutefois dans l'indépendante "Patrie".

La "Patrie" du 13 novembre dernier publiait en effet un entrefilet au sujet du "Crédit Hebdomadaire", entrefilet dans lequel, j'ai pu facilement relever trois inexactitudes notoires.

Les voici :

"Il y a quatre ans, dit la "Patrie", lors de la déconfiture du Crédit du Canada et de la fuite précipitée de Martial Leprohon, l'instigateur de ce genre de loteries à Montréal, une compagnie s'organisa contre toutes les autres compagnies du genre."

"Les trois inculpés arrêtés devaient subir leur procès au terme du mois de novembre 1907, sous l'accusation d'avoir dirigé une loterie."

"Le juge Piché resta surpris et il ordonna de retrouver le dossier. C'est ce qu'on a fait et maintenant la justice d'avoir dirigé une loterie."

Trois affirmations. Trois inexactitudes, ô les journaux bien informés !

1^e Martial Leprohon n'a jamais été l'instigateur de ce genre de "Société de Crédit", il a voulu tout au contraire, imiter les "Sociétés de Crédit" déjà existantes, comme le "Crédit Hebdomadaire."

2^e Les trois inculpés dans l'affaire du "Crédit Hebdomadaire" n'ont pas été arrêtés sous l'accusation d'avoir dirigé une loterie.

3^e Le juge Piché n'a jamais ordonné de retrouver le dossier, pour l'excellente raison que le dossier n'a jamais été perdu. Les inculpés après avoir remis leur cause dans les mains de leur avocat respectif, attendaient patiemment que l'instruction suivit son cours.

Décidément le journalisme jaune offre tous les avantages.

Dans la période active du "lancement de l'affaire", il permet par les annonces grassement payées qu'il s'empresse de recevoir de faire gober comme excellents les problématiques contrats de sociétés de crédit, puis, la période critique arrivée, s'efforce d'inspirer la plus grande

horreur contre ce genre de spéculation qu'il a précédemment encouragé et pose volontiers à l'intransigeante vertu.

Dans l'affaire du "Crédit hebdomadaire" presque tous les créanciers ont été payés, si nous en exceptons toutefois le journal "La Patrie", dont l'administration peut réclamer du liquidateur de la dite Société plusieurs centaines de piastres, prix de réclames et d'insertions.

Chose bizarre, la meilleure clientèle de ce genre d'exploitation se recrutait parmi les employés des grands journaux. Certains journalistes dont nous pourrions citer les noms étaient les premiers à prendre au sérieux, les réclames alléchantes dont on leur payait royalement la rédaction.

N'avons-nous pas vu M. Deslauriers anciennement du "Canada" aller déposer en cour qu'il s'était ridiculement fourvoyé en allant baser "le pauvre" des espérances de fortune sur d'hypothétiques contrats.

Ne voyons-nous pas encore, le jeune Léon Trépanier, journaliste au biberon, rééditant dans "l'Action Sociale" les histoires surannées de "pauvres filles malheureuses" et le plumitif Pelletier exerçant son imagination dans l'accueillante "Patrie" sur cet inépuisable sujet. Comme tant d'autres, ces "fervents du contrat de crédit" espéraient, à n'en pas douter, se dédommager de l'ingratitude d'un métier peu rémunérateur, par la subite acquisition d'une fortune rapidement édiflée grâce à la plus stupide des spéculations.

Qu'outre mesure, ne se désespère le grand journal indépendant ! M. Napoléon St-Amour, liquidateur du Crédit Hebdomadaire, possède encore quelques milliers de piastres en caisse.

P. DAVID.

L'exploitation des immigrants au Canada

LES JOURNALIERS DE L'ÉTRANGER SE PLAIGNENT D'ÊTRE MALTRAITÉS SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION.

Malgré les révélations faites par la "Presse, l'an dernier, sur les criants abus commis par certaines agences de placement, au détriment des ouvriers journaliers, "l'on ne continue pas moins l'esclavage relatif des étrangers sur certains chantiers de travail." Des courriers d'Europe annoncent que les Suédois, les Russes, les Polonais, les Galiciens, se plaignent amèrement du traitement qu'ils reçoivent aux mains des contremaîtres. A peine arrivés ici, les Slaves et Scandinaves sont engagés pour aller travailler sur les chemins de fer, comme terrassiers. S'il faut en croire les lettres qu'ils écrivent selon le courrier européen, "les chantiers seraient pires que les ergastules romains."

Le consul de Suède, M. Gustaf Aylling n'a pas lui-

même communiqué officiellement avec ses supérieurs. Il dit cependant savoir qu'il y a quelque chose dans les plaintes des hommes ; mais il ne sait pas au juste ce que c'est.

Un particulier a dû se charger de toute l'affaire. Le consul autrichien, M. Wandemeyer, a parcouru des milles et des milles pour s'enquérir de la justesse des plaintes que lui faisaient ses compatriotes. Il a découvert suffisamment de corroboration pour demander la révision des lois du travail, de façon à protéger les étrangers qui vont peiner loin des centres civilisés, "sous la direction de contremaîtres endurcis et cruels." Il assure que dans certains chantiers de construction de chemin de fer, les étrangers travaillent en vertu de contrats illégaux, qu'ils sont harcelés sans cesse par les contremaîtres et qu'ils endurent toutes sortes de misères jusqu'au jour de leur fuite. "Ils sont alors poursuivis, arrêtés, emprisonnés et mis à l'amende selon les dispositions de la loi des maîtres et serviteurs."

— "La Presse", de Montréal, 25 Novembre 1908.

Immigration et Colonisation

TROIS OPINIONS INTERESSANTES

Pour notre éminent collaborateur, le salut de la race canadienne est dans l'immigration française, mais dans une immigration choisie. Le système du recrutement des immigrants est essentiellement défectueux. Il faudrait inaugurer un système rationnel de colonisation. Rien ne serait plus facile que d'amener au Canada, plus de 3000 bonnes à tout faire, françaises, par année. Et l'éternelle question des servantes n'existerait plus au Canada, pour le plus grand bien des bourgeois.

IMMIGRATION-COLONISATION

L'OPINION D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS

Voilà deux mots qui ont une importance capitale pour l'avenir de la province de Québec.

Le problème de l'immigration est un de ceux qui doivent occuper le plus l'esprit de nos députés, de nos ministres, de tous nos concitoyens qui pensent comme nous, que notre race, est menacée sur ce continent, dans ses espérances les plus chères.

De l'immigration dépend notre existence future, comme peuple distinct et comme nation latine.

Si la province de Québec ne sait pas peupler son sol, d'ici vingt ans, d'agriculteurs de même race, de même religion que ceux qui ont découvert et conquis les premiers cette terre de Jacques-Cartier, et qui se sont multipliés de si prodigieuse façon, son territoire deviendra la proie des étrangers et cette province si française, deviendra rapidement une succursale des peuples anglo-saxons qui en chasseront les premiers occupants, en vertu du droit du plus fort.

Le salut de la race française, de la province de Québec est donc dans l'immigration à outrance de cultivateurs français, Le "Emparons-nous du sol" ne doit plus

être poussé seulement ici ; il doit pouvoir retentir dans les campagnes de la France, pour donner aux Français désireux d'émigrer la juste notion de la situation, des canadiens, devant le sombre avenir qui se dresse devant eux.

Il est donc nécessaire de faire appel, dans le plus bref délai possible, à l'immigration française pour pouvoir espérer arriver rapidement à un résultat, et rattrapper le temps perdu en vaines expectatives, en de coupables somnolences.

Comment faire me direz-vous, pour faire venir au pays, des cultivateurs et des colons français ?

Voilà ma réponse :

Il est facile à mon avis de faire affluer dans la province, et aussi au Manitoba et même dans l'Alberta, ou des colonies très prospères de Français, se sont organisées toutes seules, des agriculteurs, des garçons de fermes, des capitaux français si on a l'idée d'organiser ici même un sérieux service d'immigration, qui pourrait avoir en France—dans toutes les régions susceptibles de fournir des émigrants désirables—des représentants "gratias pro honoris causa" choisis parmi les officiers ou les fonctionnaires en retraite et dont le rôle consisterait à faire de la propagande auprès de ceux qui manifesteraient des velléités de départ pour une autre patrie. Il serait facile avec une semblable organisation d'arriver à un résultat sérieux dans un temps relativement restreint. Les statistiques nous montrent que plus de 90,000 Français émigrent tous les ans hors des colonies françaises. Ne pourrait-on pas, à l'aide d'une organisation méthodique, bien comprise diriger une bonne partie de ces émigrants sur la province de Québec ?

Pour ma part, je le crois et je pense que cela pourrait être réalisé en peu de temps.

Un résultat que l'on pourrait obtenir de suite, ce serait l'immigration des domestiques : servantes, cuisinières, gouvernantes, etc., de nationalité française, et recommandables sous les rapports de la vertu, de la conduite et de l'honnêteté. Il existe en France, en Belgique en Suisse, des filles de paysans, qui vont se placer dans les villes comme bonnes à tout faire, pour un salaire variant de 4 à 6 dollars par mois (25 à 30 francs) et qui pour cette somme travaillent du matin au soir. Ces servantes viennent se placer pendant deux ou trois ans dans les villes, pour faire quelques économies, s'acheter un trousseau et pouvoir se marier.

Ne serait-ce pas rendre un grand service à la population de Montréal, que de faire venir un grand nombre de ces vaillantes filles françaises, pour résoudre la plus ennuyeuse des questions domestiques du pays, celle du manque de servantes recommandables ?

Eh bien je dis que dans 3 ans, avec un service organisé, on pourrait amener facilement au Canada plus de 10,000 servantes, bonnes, cuisinières, etc., de langue française, dont les deux tiers pourraient rester au pays, s'y marier et infuser du sang nouveau à la race canadienne.

Il en serait de même pour les Français qui vien-

draient se fixer au pays. Ils épouseraient des Canadiennes et par le mélange, la fusion de ces deux sangs, vous auriez une nouvelle génération de canadiens-français, qui plus tard étonnerait le monde.

Après 10 ans d'immigration de ce genre, la province de Québec, compterait une population française double, de celle d'aujourd'hui. Les différentes paroisses de l'état du Nord deviendraient vite prospères et l'on pourrait créer des centres nouveaux de colonisation sur tout le parcours du transcontinental, ou des débouchés s'ouvrent tous les jours à l'activité des bras et des capitaux.

Vous pourriez m'objecter, ce que j'ai déjà objecté moi-même à plusieurs colonisateurs en chambre qui connaissent de la colonisation que ce que les brochures officielles en disent, par conséquent, des choses purement théoriques.

Je répondrai à cette objection que je puis parler de la colonisation en toute connaissance de cause, puisque j'ai été colon moi-même pendant les 4 premières années que j'ai passé au pays et cela dans la région la plus néfaste à la colonisation, c'est-à-dire au lac Témiscamingue. J'ai donc pu étudier à mon aise tous les problèmes de colonisation et d'économie politique qui peuvent intéresser la grave question du peuplement du sol, par l'élément français.

Je peux dire que pour le peuplement rapide de Québec, de colons et de cultivateurs français, il faudrait tout bonnement copier le système qui a donné de si beaux résultats à l'Argentine et lui a permis de mettre les deux tiers de son sol en exploitation dans un délai de 20 ans. Ce système consiste à donner à des agents d'émigration appelés directeurs de colonisation, des régions à coloniser à leurs risques et périls, dans un délai déterminé et sous certaines conditions. Ces fonctionnaires ou particuliers ont des intérêts dans la réussite rapide de leur travail et sont surveillés de très près par le gouvernement qui peut les révoquer au moindre abus, ou à la plus petite inexécution de leurs engagements. Ils ont charge de tout un canton ; ils doivent aider l'installation des nouveaux arrivants, les conseiller et les diriger et faire de sorte que chacun ait sa part de protection et de justice.

Pour arriver à un résultat durable, il est de toute nécessité d'opérer une sélection parmi les nouveaux arrivants. Il faut que chaque immigrant européen qui arrive pour coloniser soit dirigé sur telle ou telle partie de la province, selon ses aptitudes et ses qualités ethniques. Sans quoi on l'exposera au découragement et à la nostalgie de son pays et conséquemment il reportera sa pensée sur son pays natal, et dans son esprit, l'idée germera d'y retourner et d'abandonner sa nouvelle patrie.

Avec une organisation semblable, le gouvernement provincial pourrait peupler et coloniser d'une manière pratique, huit, dix, quinze cantons à la fois, sans qu'il lui en coûte un centin. Au contraire, en associant les colons et leur directeur, à l'exploitation forestière, le gouvernement aurait de précieux auxiliaires, pouvant rapporter à

la province des bénéfices plus considérables, sans entraver les progrès du défrichement et de la prise de possession du sol.

L'avantage d'une pareille direction est supérieure en bien des points. Avec elle, plus de spéculation, plus d'usure ; une protection efficace du colon et des résultats durables pour l'avenir ; ce dernier devenant une aide pour le gouvernement provincial, au lieu d'être une source de préoccupation constante, comme avec le régime actuel. Chaque colonie nouvelle, ou canton nouveau, serait ouvert à tous les colons de même race et serait autonome au point de vue financier.

Des sociétés de colonisation privées, pourraient même se former, pour peupler, à leurs risques et périls, certaines étendues de la province, comme cela s'est produit dans les colonies française, au Brésil, dans l'Argentine, etc. Pour ma part je connais des financiers européens qui accepteraient de suite des propositions sérieuses dans cet ordre d'idée.

Le peuplement de la province de Québec par des colons de langue française, est donc une affaire de bonne volonté de la part de nos gouvernants de Québec. Rien de plus facile à organiser avec peu de crédit. Le tout c'est d'en bien comprendre l'importance, aussi les rouages, pour en assurer la réalisation. Le plus important point, c'est de pouvoir sortir, des errements et de la routine qui jusqu'à ce jour n'ont rien de profitable, ni pour les finances du pays, ni pour le peuple français de cette province.

Dr R. VILLECOURT.

L'OPINION D'UN ANCIEN JOURNALISTE MONT-RÉALAIS

Le climat canadien est trop rigoureux pour les Français. Les Français sont séparés des Canadiens par l'immense abîme de la Révolution Française. En France les droits de l'homme sont entendus différemment qu'au Canada, la justice, l'instruction publique y sont autres, et pour tout dire les concepts de l'existence aussi. Pas d'émigration Française au Canada, telle est l'inébranlable opinion d'un ancien journaliste Montréalais, M. Louis d'Ornano.

L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Depuis longtemps déjà, une polémique à laquelle la politique et le patriotisme ne sont pas étrangers, se poursuit dans les colonnes d'un journal hebdomadaire mont-réalais, qui, non sans raison, se pique de dire franchement sa façon de penser.

Il s'agit de l'immigration française en ce pays, ou, tout au moins, de celle de gens qui parlent notre langue.

De beaux et éloquentes articles ont été écrits à ce sujet, tous tendant à attirer en Canada, soit des Français, soit des Belges.

De ces derniers je ne m'inquiéterai pas, ne les connaissant que fort peu, et, étant en outre persuadé qu'ils sauront bien démêler le vrai du faux, puisque d'aucuns

ont déjà donné des preuves de sagacité et de sagesse à cet égard. C'est-à-dire que les Belges ne se laisseront pas leurrer indéfiniment par des promesses que je veux croire honnêtes, mais qui, somme toute, comportent trop d'alarmes pour qu'ils ne les envisagent pas comme je vais le faire, lorsqu'elles s'adressent plus particulièrement aux Français.

Donc, brièvement, j'exposerai la situation, me réservant ensuite de faire de sincères remarques, qu'elle comporte je crois.

La race française ayant fait des merveilles en Canada, y ayant exhibé une vitalité et une irréductibilité quasi uniques dans l'histoire des peuples, les temps sont venus où elle se voit déborder par une autre, par d'autres races, que les conditions ethniques, politiques, et économiques ont portées à se ruer sur ce continent. Conséquemment, il est naturel que les Canadiens à bon droit épris de leur pays, le veuillent garder, ne se résignent pas à être passivement éliminés par l'élément étranger. D'où les appels à la souche mère de la race ; d'où l'espoir que se désagrégant par suite de conditions politiques momentanées, celle-ci contribuera à renforcer le jeune et vice versa rejeton qu'elle a abandonné sur les bords du St-Laurent.

Rien n'est plus noble qu'un tel désir, qu'un tel sentiment, et j'applaudirais à ce patriotisme canadien-français, s'il n'avait à compter avec un peuple qui, quoique parlant notre langue, est de nous séparé par l'incommensurable abîme de la révolution française.

Car, je dois dire que je suis intimement persuadé qu'à de rares exceptions près, à quelque parti politique, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, les Français ont une mentalité très différente de celle des Canadiens-français. Je ne fais pas ici un parallèle, où l'une et l'autre famille de la même race mise en cause ont tour à tour le dessus et le dessous, je constate, par de longues années d'observations et de commerce amical avec des Canadiens-français, et des Français. Après tout ce que certaines plumes montréalaises, et des mieux douées, ont dit sur le chapitre de l'immigration française en Canada, on comprendra que j'aurais pu me dispenser d'en parler, si je n'avais des raisons que je crois bonnes, pour réfuter, ou, au pis aller, pour ne point partager les vues des auteurs des articles que tous nous avons lus dans notre presse locale.

On dit qu'une grande partie de la population française est très pauvre, qu'elle serait heureuse de vivre à l'aise sur la terre canadienne. Mais, oublie-t-on, qu'il ne se passe pas de semaine sans que les mêmes journaux ne déclarent que la France est, par rapport à sa population, de beaucoup le pays le plus riche du monde ! Ne prête-t-elle pas sans compter à la Russie, à l'Angleterre, aux Etats-Unis ? Ses fonds placés à l'étranger n'atteignent-ils pas le chiffre énorme de 40 milliards de francs ?

Si donc il y a du paupérisme en France, c'est que la fortune nationale n'y est pas encore aussi partagée qu'elle

le le devrait, qu'elle le sera un jour. Et, sur ce point, qu'on me permette de signaler que la dite fortune est déjà mieux répartie que partout ailleurs. Les Français peuvent donc vivre chez eux, en attendant le moment où, plus assagis, ils auront, autant que faire se peut, équilibré la juste répartition des biens de leur patrie. C'est sans doute pourquoi, et étant donnée l'ère actuelle des troubles intérieurs en France, on n'y signale qu'une émigration maximum annuelle de 90,000 âmes, tandis que dans le même nombre de mois 780,000 Italiens s'expatriaient.

Mais, laissons de côté cette partie du problème, et demandons-nous si oui ou non, il est avantageux pour des Français de venir au Canada ? Après, peut-être aurai-je le loisir de vous dire, ami lecteur, si nous avons intérêt véritable à les appeler à nous.

Certes, le Canada est un pays d'avenir, mais... son climat est rigoureux ! Nous cousins d'outre-mer y souffrent dès le premier hiver, surtout lorsque leurs boissons de table ; vin, cidre ou poiré leur font défaut. Peu à peu ils s'anémient, ou se ruinent, s'ils veulent avoir des mets substantiels comme nous les exigeons pour faire face à l'énorme dépense d'énergie d'énergie que nécessite une basse température hivernale. La vie est, remarquons-le, beaucoup plus chère au Canada qu'en France ; on n'y peut faire que difficilement des économies au début d'un séjour de transition. Ce sont autant de sources de gémissements pour les Français qui nous arrivent. Ils gagnent plus que chez eux, mais par contre, ils dépensent davantage. Nos mets, notre façon de vivre ne leur vont pas d'emblée ; aussi, bougonnent-ils contre le Canadien, quand ils ne lui disent pas en face. Et, c'est ainsi que naissent des frictions aussi désagréables pour les arrivants que pour ceux qui les accueillent en Nouvelle-France. Avec cela, le Français est naturellement porté à la critique, spirituel il est railleur, ne s'étant pas un peu figé comme nous au contact de l'anglais ; bref, il nous pique dans ses discours et nous finissons par le remettre à sa place... lui reprochant d'être venu chez nous, même après l'y avoir invité.

Ce sont là petits ennuis de famille, qu'à la rigueur on pourrait surmonter, attendu que jusqu'ici je n'ai fait allusion qu'au côté matériel de nos rapports avec les Français, supposant que ceux débarqués parmi nous auraient trouvé immédiatement à s'occuper, à gagner leur vie, soit à la campagne, soit à la ville.

Il y a maintenant à considérer le côté moral de la question. J'ai dit tantôt que la révolution française avait créé un abîme incommensurable entre la France et le Canada, c'est rigoureusement vrai. En France les droits de l'homme sont entendus différemment qu'au Canada, la justice l'instruction publique y sont autres, et, pour tout dire, les concepts de l'existence aussi.

Qu'on s'étonne après cela de l'acrimonie dont font montre envers nous les Français lorsque l'on compare leurs institutions aux nôtres ? Acrimonie que nous leur rendons, parce que nous avons le droit d'aimer et de dé-

fendre notre patrie, comme ils aiment et défendent la leur.

Si j'osais, je dirais qu'en cet ordre d'idées, le Français est trop entier. C'est peut-être parce qu'il le sait, parce qu'il s'attend à avoir à lutter à l'étranger qu'il n'émigre pas. Aussi bien a-t-il peut-être raison, et puisque la France a de vastes colonies, et une population stationnaire ou à peu près, il n'est pas étonnant qu'elle regarde d'un mauvais œil les agents quelconques d'émigration.

Amener chez nous, des mécontents d'avance, des prolétaires peu débrouillards, ou des chambardeurs des deux sexes presque à tout coup, c'est, je crois, une témérité qui ne peut que mettre du chaos dans la race canadienne-française, sans attermoyer d'un seul jour l'heure fatale où elle pâlera, s'effacera à jamais, noyée dans le flot de l'anglo-saxonisme qui l'encerclera à mort.

Tant que cela nous sera possible, de la France n'acceptons qu'une immigration : celle de la pensée lucide, saine et forte, le dessus du panier de ses intellectuels, et encore criblé selon les lois de la morale et de la vertu qui nous régissent.

Quant aux Français, pour leur bien, comme pour le nôtre, il est préférable qu'ils restent où reposent nos ancêtres les Gaulois. Je suis tellement convaincu à ce sujet, que jamais je n'engage un cousin de France à venir parmi nous. Même, par correspondance, je m'efforce d'empêcher toute immigration française au Canada, voire de St-Pierre et Miquelon, et, ce disant, je suppose que le lecteur me comprend.

L. d'ORNANO.

L'OPINION D'UN FRANÇAIS DE FRANCE

Pour diriger au Canada, l'immigration française qui sauvera l'élément Canadien-français de la mort à brève échéance, pour arriver en ce sens à d'appréciables résultats, il faut qu'un homme instruit, connaissant bien la France et les français, pouvant avoir l'appui de la presse française et du gouvernement français, soit mis à la tête d'un service d'immigration française, dépendant du gouvernement provincial. Il faut aussi que les malentendus disparaissent. Telle est, résumée en quelques lignes la lettre ouverte d'un français de France, au peuple Canadien-Français, lettre que nous reproduisons sous toutes réserves.

Lettre ouverte

AU PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS

Les hommes publics de la province de Québec ont paru s'épanouir depuis le jour où, nombre de journalistes ont clairement démontré que le salut de la race Canadienne-Française est dans l'immigration intensive de sujets de langue française.

Des sociétés d'immigration et de colonisation se sont même formées, ou sont en voie de formation à Montréal et dans plusieurs autres points de la Puissance, pour tâ-

cher d'accaparer à leur avantage et à celui de leur province respective, les colons et surtout les capitaux que la France où les états européens de langue française pourraient leur apporter.

La concurrence et l'apreté de la lutte se manifeste déjà. L'ouest canadien voit d'un mauvais œil le mouvement en avant fait par sa rivale en colonisation française. Le Manitoba et surtout l'Alberta prévoient une perte considérable pour eux, dans la propagande que la province de Québec se prépare à faire en France. Nombreuses sont les lettres que j'ai reçues depuis quatre mois de ces régions éloignées, émanant toutes des Français ou de Canadiens qui voudraient voir leur village peuplé par les nouveaux arrivants, pour pouvoir asseoir à tout jamais la prépondérance de l'élément catholique contre l'omnipotence anglaise protestante.

Le conflit des intérêts est en jeu, même avant le commencement d'exécution du plan gouvernemental et même avant l'ombre d'un résultat, qui, à mon avis est bien éloigné encore. Plusieurs facteurs s'opposent à la réussite d'une émigration immédiate d'hommes et de numéraires français. Ce qui me porte à formuler cette opinion c'est que je ne vois aucun homme capable d'en assurer le succès pour le présent et l'avenir.

L'amorce d'un courant d'émigration française vers nos rivages, n'est pas une chose qui s'improvise et qui peut être édiflée par le premier venu. Il faut pour cela, connaître à fond l'esprit des populations des diverses contrées de la France, de la Suisse et de la Belgique, connaître les besoins et les nécessités de chacune d'elles, pouvoir deviner les aspirations de ces populations différentes de mœurs et d'habitudes et pouvoir leur assigner dans la province une région distincte qui conviendra à leur tempérament respectif. Là, où les bretons et les normands s'accommoderont, les francs-comtois, les savoyards et les nivernais ne pourront s'y faire, se décourageront et pris de nostalgie retourneront dans leur première Patrie. Le remède sera alors plus mauvais que le mal et l'essai d'immigration sera compromis et perdu à tout jamais par la faute même de ceux qui auraient voulu le voir réussir.

Un autre argument, qui est très important, c'est l'appui moral nécessaire du gouvernement français, ou tout au moins de l'opinion publique française, la maîtresse souveraine de la politique en France. La grande voix de la presse française ne soutiendra pas la propagande de l'immigration au Canada et ne se fera même pas l'écho de ses désirs ou de son travail, si les hommes qui en seront chargés ne représentent à leurs yeux, une idée, un idéal, la réalisation d'une œuvre de rénovation ou de relèvement d'une race. Il faut bien connaître le fond de l'âme française, ses côtés sensibles, ses points vulnérables, pour pouvoir arriver à édifier quelque chose de profitable pour le Canada français et à amener notre belle France à faire pour lui ce qu'elle a fait tant de fois pour les autres peuples. Malheureusement depuis plus de cent

ans, les canadiens-français s'éloignent de la France tous les jours, par un malentendu regrettable, dont la cause première, est due à l'absence de journaux indépendants chez eux et, surtout à l'absence d'opinion publique. Les Canadiens-français ignorent que la France est toujours cinquante ans en avant des autres peuples et que ce qui s'est réalisé il y a cinquante ans chez elle, reçoit seulement un commencement d'exécution chez les autres nations. On leur représente la France comme une puissance de cinquième ordre, persécutant et torturant la religion catholique, alors que la vérité est tout autre, puisque tout s'est fait avec la volonté du peuple et qu'au lieu de persécuter on a rendu libre les divers cultes et égalisé les diverses confessions religieuses. Bien mieux, les divers ministres du culte, ont conservé de leur vivant, un subside mensuel, servit par le budget du gouvernement. Les Canadiens ignorent que la France est arrivée à établir chez elle le principe de la liberté de conscience, le respect des opinions philosophiques et des croyances de chacun sans lesquels aucun peuple ne peut être vraiment libre et progressif. Qu'au lieu de persécuter la pensée catholique, elle laisse libre chaque Français de faire ce que bon lui semble, mais qu'elle défend qu'on lui impose une croyance ou une religion. La France veut la liberté dans les croyances, comme elle entend la donner dans tout ce qui touche aux droits sacrés de l'homme libre. Voilà ce que l'on ne dit pas aux Canadiens.

Ce que l'on dit pas non plus à nos frères du Canada, que nous connaissons mal, ou plutôt que nous ne voyons qu'au travers une brume épaisse projetée par les deux ou trois journaux qui paraissent refléter l'esprit public, c'est que la France travaille depuis 30 ans à faire régner la justice, que tout le monde est électeur et égal devant la loi, que les crimes sont toujours punis, que le malade indigent a droit au service médical gratuit sur tout le territoire de la République, qu'enfin chacun est sûr de trouver protection contre l'arbitraire ou l'injustice, contre la haine ou la persécution. Quel est le peuple qui peut en dire autant ?

Ce sont ces Français-là que vous voulez voir venir chez vous. Êtes-vous bien préparés pour les recevoir ?

Pouvez-vous leur assurer un peu de ce pain de liberté de tolérance, de justice, et de patriotisme français dans lesquels ils ont été élevés et auxquels ils sont habitués ?

Prenez bien garde, si vous ne pouvez leur garantir la justice et la liberté, au lieu d'en faire des colons, de n'en faire que des révoltés. Le Français n'est pas patient, il n'est pas fait pour souffrir éternellement l'opprobre et l'injustice et une fois sa patience usée, il se révolte. Il n'aurait jamais souffert ce que vous avez souffert et ce que vous souffrez encore aujourd'hui dans vos campagnes et principalement dans vos régions de colonisation où des gens sont morts de chagrin après avoir été dévalisés par des chrétiens. La famille de la victime aurait vengé le martyr des siens et en France aucun tribunal n'aurait osé condamner celui qui se serait fait le justicier de son

père, de sa mère, ou de sa famille, du moment qu'il aurait démontré qu'il avait été persécuté et dépouillé.

Chez vous on l'aurait conduit à la potence, au nom de l'éternelle justice !

Voyez comme vous êtes éloignés de la civilisation française...

Vous avez besoin de capitaux pour mettre votre province en valeur, pour établir des communications, faire des travaux publics, organiser votre crédit national, faire fructifier vos réserves forestières. Croyez-vous que ces capitalistes français vous prêteront si à leur tour, ils ne peuvent espérer avoir une garantie sérieuse et avoir la certitude que le peuple canadien est un peuple sympathique à la France ? C'est l'épargne des Français qu'ils détiennent et ils ne la prêteront jamais à leurs ennemis. Ils n'aideront que leurs amis, ou tout au moins les nations ou les peuples qui sympathisent avec eux.

Réfléchissez, Canadiens et voyez la distance qui vous sépare de la France et des Français. Pensez surtout aux conséquences de l'immigration en masse de nos compatriotes et de notre argent, dans votre province de Québec. N'avez-vous pas la crainte de faire faire un pas de géant à votre civilisation ?

S'il en est autrement, je vais vous donner un conseil pour terminer cette lettre déjà longue :

Organisez dans votre province de Québec, un service d'immigration française dépendant du gouvernement provincial. Ne comptez que sur vous-même pour arriver à un résultat. Mettez à la tête de ce service un homme comète, instruit, connaissant bien la France et les Français des diverses régions de son territoire, à l'esprit large, pouvant avoir l'appui morale de la presse et du gouvernement français, sans lesquels on ne peut rien entreprendre chez nous avec succès. Les établissements de crédit, banques officieuses vous ouvriront leurs caisses et vous aurez le plaisir de constater que les émigrants français se déplacent et vont toujours à ceux qui leurs offrent des garanties sérieuses avec une franche sympathie.

Dans 10 ans, votre pays sera sauvé, votre race à l'abri d'un coup de main, et votre civilisation à la hauteur des autres nations catholiques.

C'est là la grâce que je vous souhaite de tout mon cœur.

UN FRANÇAIS DE FRANCE.

—Je vous en prie, Madame, ne prenez pas la peine de me reconduire jusqu'à la porte.

—Oh! ce n'est pas la peine, cher monsieur, c'est un plaisir.

En cour.

Le juge.— La sentence est que le prisonnier soit emprisonné pour la vie.

Le prisonnier.— Mais, Votre Honneur...

Le juge.— Pas un mot ou j'ajoute quatre années.

Gazette Rimée

UN CANAYEN COURAGEUX

Le Français, né malin, aime le paradoxe
Et l'Anglais, né naïf, est plus fort sur la boxe ;
Mais un vrai Canayen, errant et malchanceux,
Philosophe et blagueur, peut se rire des deux.
Un acte sur son compte, à propos de courage,
Me fut un jour cité, dans le cours d'un voyage,
Par un des conducteurs du Chemin du Grand Tronc.

Certain soir, il accoste un gros jeune homme blond,
Fumant comme un engin, dans un char de seconde.
Il lui dit poliment, en poursuivant sa ronde :
—Ticket, sir, if you please.—Ah! me not speak english.
Me garçon d'habitant, me come from Roost-y-Flish.
—Donne-moi ton billet, espèce de comique.
—Tiens, vous parlez français? êtes-vous catholique ?
—Ton billet, de l'argent, de l'or, n'importe quoi.
—Je n'ai pas de billet et pas un sou sur moi.

—Vaudreuil! Et le train stoppe. Oh! dehors, maudit singe
Et, d'un bon coup de pied, sans respect pour son linge,
Dans le fond du talus il l'envoya rouler.
Le gars se ramassa, sans se plaindre ou hurler.
Le convoi repartit, roulant comme un tonnerre,
Et le chef retrouva Jean-Baptiste en première...
—Encore toi, sans argent?— ni billet, rien de rien.
—Attends un peu, mon boy, tu vas descendre en chien.
L'instant d'après, son pied, lancé d'une main sûre,
Flanquait mon Canayen pardessus la clôture.
Le conducteur était satisfait et gaillard,

Il beugla : All aboard ! pour signal de départ.
Et comme un long serpent déroulant ses vertèbres,
Le convoi s'enfonçait à travers les ténèbres.....
Il était déjà tard. Il s'en allait minuit.
Le conducteur heureux pontifiait sans ennui.
Il était sur le point de terminer sa ronde,
Quand il vit émerger la face rubiconde
Du Canayen errant... Il ne put se fâcher.
Même, il s'apitoya jusqu'à lui demander :
—Où vas-tu, comme ça, mon pauvre Jean-Baptiste ?
—Je vais à Chicago, si le ... me résiste.

K. NOQUE.

La peine de mort à la Chambre

DISCOURS DE M. BRIAND

Paris, 16.

Le débat sur la peine de mort a repris, hier, à la Chambre, à la séance de l'après-midi, mais n'a pu être encore épuisé. Le rapporteur et le ministre ont pris la parole, l'un demandant énergiquement le maintien de la peine de mort, l'autre en réclamant l'abolition. Un vote, qui peut être considéré comme une indication que la Chambre est favorable au maintien de la peine capitale, a été émis. Toutefois, ce n'est que dans huit jours — au moins — qu'on pourra être fixé.

Comme mercredi dernier, les tribunes étaient comblées, et, dans l'une d'elles, on se montrait avec émotion une femme, tout de noir habillée, triste et abattue : c'était Mme Erbelding, la mère de la petite Marthe, la malheureuse victime de Soleilland.

C'est M. Dejeante qui a pris le premier la parole pour rappeler qu'il avait toujours été partisan de l'abolition de la peine de mort, " qui déshonore plus celui qui l'applique que celui qui la subit." (Exclamations). Il a développé et soutenu cette thèse que c'est la société qui est responsable, parce qu'elle n'a rien fait pour atténuer la misère, pour soustraire la femme à " l'état d'esclavage et d'exploitation auquel elle est condamnée ", et pour protéger les enfants. Il est allé plus loin : " S'il y a des apaches, a-t-il dit, c'est la faute à la presse." Ce paradoxe n'a eu qu'un médiocre succès. M. Dejeante a encore soutenu que la campagne pour la peine de mort n'avait qu'un caractère politique et était dirigée contre le Président de la République et le droit de grâce.

Je dois à la vérité de dire que, seuls, les socialistes ont paru apprécier les développements oratoires de M. Dejeante.

M. CASTILLARD

L'apparition du rapporteur, M. Castillard, à la tribune a donné au débat, qui traînait, un peu plus d'animation, surtout au début, quand il a reproché à l'extrême-gauche de prolonger le débat pour empêcher la Chambre d'émettre un vote. Il ne pense pas que, du fait qu'on est républicain, on doit être hostile à la peine de mort. Pour lui, la question est tout autre.

—Il s'agit de savoir si l'on peut supprimer la peine de mort sans compromettre la sécurité due aux honnêtes gens contre les malfaiteurs.

La grande majorité des criminalistes et des peuples civilisés a toujours considéré l'application de la peine de mort comme l'exercice du droit de légitime défense de la société. Ce droit de légitime défense prime le droit des individus.

Examinant ensuite l'argument d'après lequel le mou-

vement abolitionniste s'accroît, M. Castillard a montré que la peine de mort n'avait été supprimée que dans cinq États de l'Europe, et que dans certains — dans dix cantons de la Suisse notamment—on avait été obligé de la rétablir.

Puis, malgré les interruptions répétées de l'extrême-gauche, il s'est résolument prononcé pour la peine de mort :

On a dit que la peine de mort n'était pas nécessaire et qu'il suffisait d'enfermer un criminel jusqu'à la fin de ses jours pour l'empêcher de commettre de nouveaux crimes.

Je prétends, moi, que la peine de mort est le seul moyen efficace d'arriver à ce résultat. (Exclamations à l'extrême-gauche. Applaudissements sur divers bancs).

L'internement, fût-il qualifié de perpétuel dans la loi, laisse toujours au criminel l'espoir de reconquérir sa liberté, soit par l'effet d'une grâce, soit par évasion, soit à la suite d'événements calamiteux.

A l'argument que la peine de mort doit être abolie parce qu'elle est irréparable, on répond qu'elle ne doit être appliquée que quand la culpabilité du condamné est absolument démontrée. (Interruptions à l'extrême-gauche).

Cette démonstration, M. Castillard affirme qu'on peut la faire très aisément, parce que la procédure actuelle offre toutes les garanties qu'on peut désirer.

Son argumentation irritait tellement l'extrême-gauche que le président a dû intervenir pour réclamer le silence.

Une voix au centre.— Laissez parler l'orateur.

M. Chauvière.— Guillotinez-le. (Rires).

M. Castillard.—C'est à la majorité à ne pas se laisser brimer par une minorité bruyante et tapageuse. (Applaudissements).

Cette attitude énergique a réussi à M. Castillard, qui a pu continuer dans un calme relatif.

—On dit que la peine de mort ne suffit pas à arrêter la main du criminel.

Tous les gardiens de maisons de force vous diront que les malfaiteurs ne craignent rien tant que la peine de mort.

M. Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui est un des criminalistes les plus autorisés, m'a écrit que c'est à tort qu'on l'avait cité comme abolitionniste et qu'il avait toujours été partisan de la peine de mort appliquée sans exagération et sans faiblesse.

La commission de la réforme judiciaire pense, avec la majorité du peuple français, qu'à une époque où la criminalité augmente, il est nécessaire de protéger les honnêtes gens contre les malfaiteurs endurcis, les bandits et les assassins. (Applaudissements).

Elle pense que la peine de mort arrête plus sûrement le bras des assassins que l'internement dont la durée est toujours limitée.

Pas de fausse sensiblerie et surtout pas de bluff ! (Applaudissements).

Un grand nombre de paysans font entendre des protestations contre la mansuétude dont bénéficient les assassins. Ces protestations se renouvelleront.

J'engage les pouvoirs publics à ne pas assumer la responsabilité du mécontentement qui commence à grandir dans le pays. (Vifs applaudissements).

M. BRIAND ; GARDE DES SCEAUX

Le garde des sceaux, M. Briand, a voulu répondre sur l'heure au rapporteur, et, muni d'un fort dossier, il est monté à la tribune pour défendre le projet du gouvernement, c'est-à-dire la thèse abolitionniste. Même ceux qui ne partageaient pas son opinion l'ont écouté avec attention, donnant ainsi une leçon aux socialistes, qui avaient interrompu sans cesse le rapporteur.

Tout d'abord, le ministre a précisé la question.

L'opinion publique ? M. Briand ne veut pas la négliger, mais il ne veut pas s'en faire l'esclave. " Il faut rechercher les causes de ce mouvement, et, si elles sont injustifiées, remonter le courant."

Ceci dit, le ministre a rappelé comment le problème avait été posé, il y a deux ans, par la commission du budget, qui avait supprimé les crédits du bourreau.

—La commission de la réforme judiciaire avait nommé d'abord un rapporteur favorable au projet du gouvernement. La commission a changé d'avis. M. Puech, qui est président de la commission, en a donné les raisons.

M. Millevoye. — Il n'y a que les assassins qui ne changent pas d'avis. (Mouvements divers).

M. Briand.— Il y a aussi le président de la commission, M. Puech, qui, en 1898, au Conseil municipal de Paris, votait contre la peine de mort, et qui, en 1906, refusait les crédits pour l'exécuteur des hautes œuvres. Or, jamais la criminalité n'avait été aussi grande qu'en 1905.

M. Puech.— Mais le ministère de la justice n'avait pas encore publié ses statistiques.

La peine de mort est-elle moralisatrice ? M. Briand ne le croit pas. Est-elle exemplaire ? Pas davantage.

M. Briand a encore nié que la peine de mort exerçât une intimidation sur les malfaiteurs, et s'est appuyé pour cela sur des statistiques relatives aux pays qui l'ont abrogée ou ne l'appliquent pas.

M. Puech l'a interrompu pour lui dire que la commission contestait ses chiffres, en se basant sur les rapports du ministère de la justice ; mais M. Briand a persisté dans son dire : il soutient que, s'il y a recrudescence pour les crimes de sang qui n'entraînent pas la peine de mort pour leurs auteurs, il y a diminution de la grande criminalité :

—J'ai fait établir, pour une période de vingt années, la statistique des meurtres spéciaux punis de mort, non compris les crimes impunis ou jugés par coutume, dans la première période de dix ans.

Le nombre de ces crimes spéciaux est tombé de 660 en 1887 à 571 en 1897, il y a donc diminution encore ici.

Les exécutions capitales ont-elles exercé une influence?

De 1871 à 1880, il y a 6,101 crimes, 107 exécutions capitales ; de 1898 à nos jours, 4,881 crimes et 28 exécutions capitales. Donc, les grands crimes diminuent à mesure que les exécutions capitales sont moins fréquentes.

Pourquoi a-t-on affirmé le contraire ? A cause du crime abominable de Soleilland, a dit le ministre :

—J'ai vu le dossier, et je déclare que personne, pas même M. Castillard, n'aurait envoyé Soleilland à l'échafaud.

M. Castillard, rapporteur.— Parfaitement, je l'ai déclaré devant la commission.

M. Briand.— C'est cependant sous ce prétexte qu'a été entreprise l'odieuse campagne que l'on sait.

Le ministre, continuant à exposer ses statistiques, a dit que, pour la période de 1898 à 1908, la moyenne des grands crimes de mort était tombée de 800 à 754.

—Il n'y a recrudescence que pour les crimes de meurtre simple, qui s'élèvent de 376 en 1898 à 700 en 1907.

M. Castillard.— L'opinion est surtout frappée par le nombre des crimes de meurtre, qui s'élève à 1,436, chiffre qui n'avait jamais été atteint.

M. Briand ne le nie pas, mais il en attribue la cause à l'alcoolisme et à la facilité d'acheter des armes à bon marché.

Après avoir annoncé qu'il demanderait que l'échelle des peines soit modifiée, défendu la peine de l'encellulement pour remplacer la peine de mort, supplié la Chambre de ne pas " céder à un mouvement d'affolement " en rétablissant la guillotine, le ministre a invoqué contre la peine de mort la possibilité des erreurs judiciaires, et cité deux condamnés à mort dont il a examiné le dossier.

L'on a vu sa peine commuée, et une nouvelle commutation va s'imposer, car demain on constatera peut-être qu'il est fou ; quant à l'autre, la question se pose de savoir s'il est coupable : on procède actuellement à une enquête. " Quelle émotion dans le pays, dit M. Briand, si la peine de mort avait été appliquée ! "

Et après avoir cité ces exemples, il a conclu ainsi :

—Quand il est démontré que la société peut se défendre par d'autres moyens, elle est tenue d'y recourir.

Le gouvernement a déposé un projet portant suppression de la peine de mort et la remplaçant par une autre peine.

Le gouvernement a fait son devoir. Il n'a pas changé d'opinion depuis 1906. Il a dit les raisons de son attitude. Il ne méconnaît pas qu'il faille tenir compte de l'opinion publique ; mais si l'opinion publique se trompe, le législateur doit affronter son erreur.

—Si j'étais aussi chauve que vous, je porterais une perruque.

—Mon cher jeune homme, si jamais vous devenez chauve ne gaspillez pas d'argent pour une perruque.

—Pourquoi ?

—Ça équivaldrait à mettre une couverture neuve sur une grande vide.

La peine de mort et la presse française

" Le Gaulois " :

Il est certain que le pays ne désire en aucune façon abaisser la peine qui frappe les hommes de sang auxquels les jurés refusent le bénéfice des circonstances atténuantes.

Tous les jurys de France ont exprimé le vœu que la peine de mort fût maintenue dans la loi — il faut ajouter qu'aux dernières élections cette question n'a été soulevée par aucun des candidats que le suffrage universel a élus avec l'aide des préfets et des sous-préfets.

On est donc en droit d'affirmer que le pays n'est pas favorable à la modification que M. Aristide Briand prétend introduire dans le Code pénal.

Dès lors, on se demande de quel droit M. Briand, garde des sceaux, entend imposer au Parlement l'adoption de ses vues personnelles, alors qu'il n'y est point encouragé par un mouvement d'opinion.

" La Petite République " :

Le vote de la Chambre sur le renvoi ou la continuation de la discussion relative à la peine de mort est caractéristique de son état d'esprit. Il est clair qu'il y a d'ores et déjà une majorité pour le maintien, voire même pour l'application du châtement suprême, et le très habile discours de M. Briand n'y a rien changé. Les opinions étaient faites.

Quelque sentiment que l'on puisse avoir sur le fond même de la question, la Chambre a manifesté là un singulier état d'esprit. Elle a certainement cédé à la pression du dehors, car il n'est pas douteux que l'opinion du pays soit nettement antiabolitionniste... depuis peu de temps, du reste.

Question d'actualité

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN NE SERA PAS
SIGNE

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN ET LA PRESSE
&
FRANÇAISE

Le traité de commerce signé à Paris par les gouvernements français et canadien semble être destiné à un échec certain. De l'avis de la Fédération des industriels et des commerçants français, le projet sera renvoyé " pour retouches " au gouvernement par la Commission des douanes du Sénat.

Nous avons assez clairement dit notre opinion sur le projet apparemment compromis pour n'avoir plus à revenir sur la question. Le traité franco-canadien ne satisfait pas toutes les exigences de nos industriels et de nos négociants ; il ne satisfait pas tous les desiderata de

nos amis canadiens. En cela il partage le sort de tous les actes diplomatiques de cette nature. Toute convention synallagmatique implique à la fois l'octroi de certains droits et la renonciation à certains droits.

L'opinion publique française s'est heurtée à ce fameux tarif préférentiel qui, il y a une dizaine d'années, effaroucha les hommes d'Etat allemands et qui, aujourd'hui encore, perpétue la guerre douanière entre le Canada et l'Allemagne. Peut-être se serait-on accommodé chez nous au traitement privilégié de l'industrie anglaise; on se plaint que les négociants anglais soient, eux aussi, gratifiés d'avantages précieux et que le régime en vigueur implique une prime à la dénationalisation des produits étrangers, destinés au Dominion, dans le Royaume-Uni.

Puisque le bénéfice du tarif préférentiel n'est pas subordonné à l'importation "en droiture", ou voudrait que les avantages du tarif intermédiaire franco-canadien soient dispensés avec une égale générosité. Le fret franco-canadien est, en effet, beaucoup plus élevé que le fret anglo-canadien. Rares sont les navires qui font un service régulier direct entre nos ports et le Canada.

Nos sénateurs se sont également émus du trouble possible que la ratification du traité pourrait entraîner dans nos relations commerciales avec la Suisse. Par l'organe autorisé de leur consul général à Paris, les Etats-Unis ont protesté contre la situation assez grave que l'adoption de l'acte incriminé vaudrait à l'industrie américaine des machines agricoles. Le groupe agraire du Sénat a été alarmé par les projets américains de créer d'immenses abattoirs sur certains points de notre territoire.

C'est le concours de toutes ces circonstances qui a compromis le sort du traité de commerce. "Tout ceci, a dit l'autre jour M. Paul Fournier, est la preuve que la convention a été insuffisamment préparée et qu'il faudrait changer notre méthode."

Nous regrettons que ce changement de méthode n'ait pas précédé la signature du traité. Il est toujours pénible pour un gouvernement de reconnaître sur le tard qu'il a mal interprété l'opinion de ses commettants. Qu'on se rappelle le désagréable précédent que créa autrefois la

Espérons que la non-ratification du projet de traité franco-canadien engendre moins de désastres. Si les esprits sont actuellement fort surexcités au Canada, la saine réflexion les ramènera au calme propice aux appréciations logiques.

Nos liens d'affectueuse sympathie qui lient la France ancienne à la nouvelle France d'au-delà les mers, sont trop intimes pour qu'un incident désagréable, il est vrai, mais secondaire de politique commerciale puisse les détendre. Lorsque parle la voix du sang, on ne peut, ou ne doit pas entendre les voix de quelques intérêts privés réellement ou apparemment lésés.

Le traité franco-canadien eut-il été économiquement avantageux pour notre pays? Nous pourrions invoquer de sérieux arguments en faveur de l'affirmative; d'au-

tres peuvent nous opposer de puissantes objections en sens contraire. Son échec est politiquement — nous nous plaçons sur le terrain de la politique internationale — regrettable.

La politique impérialiste coûte cher au Canada. Elle l'a brouillé avec l'Empire allemand. Elle le brouillerait, ou du moins, elle risquerait de le brouiller avec la France, si les relations des deux pays intéressés n'étaient pas ce qu'elles sont et si l'entente cordiale pouvait être ébranlée par de pareils incidents.

Du journal "Le Bulletin", des Halles-Bourses et marchés.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de différents articles d'actualité, de notre Chronique féminine et de notre très littéraire feuilleton

Le Remplaçant

par François Coppée, de l'Académie Française.

PHRENOLOGIE

Mme AMEDEE

(AUTREFOIS DE LA RUE BERRI),

Phrénologue, cartomancienne, connaissant l'art de lire dans la main, 58 ans d'expérience, de retour de ses voyages d'Europe et de Californie, a transporté son bureau de consultation au No 165 rue Pie IX, près Ste-Catherine, à Maisonneuve. Heures de bureau, 9 hrs. a.m., à 9 heures p.m.

LES DAMES et DEMOISELLES seulement sont reçues, de 9 hrs. a.m., à 9 hrs. p.m., chez MADAME CHAMBORD, élève de Mme de Thèbes, phrénologue de haute valeur, No 408b Avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.

MME HELENE, Phrénologue, dont la science divinatoire indéniable, est si appréciée de sa nombreuse clientèle, a ouvert son bureau de consultation au No 550 rue St-André.

MADAME LA CELEBRE Phrénologue, No 323 rue St-Christophe, près Ste-Catherine. — Dit le présent, le passé, l'avenir. Ouvert de 9 heures a.m., à 9 hrs. p.m. Prix : 25c et 50c. Satisfaction garantie.

NOUVELLES ETRANGERES

GUILLAUME II EN ESPAGNE. — IL, SE RENCONTRERAIT AVEC ALPHONSE XIII, A VIGO, EN FEVRIER.

Madrid, 15 novembre. — Suivant des nouvelles particulières venant de Vigo et reproduites par plusieurs journaux, l'empereur d'Allemagne et les souverains espagnols se rencontreraient à Vigo, au cours du mois de vrier.

HAUT FOURNEAU EFFONDRE. — QUINZE OUVRIERS SONT ENSEVELIS. — TROIS CADAVRES ET NEUF BLESSES SONT RETIRES DES DECOMBRES.

Berlin, 14 novembre. — Dans les forges de Friedens, en Silésie, l'échafaudage d'un haut-fourneau s'est rompu ce matin, la cheminée s'est écroulée et a enseveli sous ses décombres quinze maçons.

On a pu jusqu'à présent, retirer trois morts et neuf ouvriers grièvement blessés.

UN GENERAL ANGLAIS SATYRE. — LE GENERAL GUYON EST CONDAMNE A LONDRES A NEUF MOIS DE PRISON.

Londres, 15 novembre. — Le général Guyon plaidait coupable, aujourd'hui, devant la Cour centrale criminelle, pour actes d'indécence commis par lui sur des fillettes respectivement âgées de huit, dix et onze ans. Le juge en rendant sa sentence, a dit que la haute position occupée par l'accusé aggravait sa faute.

Le général a été condamné pour chacun des cas à neuf mois de prison, mais ces trois peines se confondront, et le général subira neuf mois de prison.

UN LORD MEURTRIER

Londres, 16 novembre. — Lord Sholto Douglas, qui joua le rôle que l'on sait dans le procès d'Oscar Wilde, fait de nouveau parler de lui.

Parti au Canada à la suite de ce procès, il se fixa dans la Colombie britannique, après s'être marié à une actrice de San Francisco. Dernièrement, il quitta son exploitation agricole de Creston, pour prendre part à une partie de chasse avec quelques amis. Mais il revint quelques jours avant la date fixée pour son retour et trouva, installé chez lui, un hôte inattendu. Il lui signifia un peu brusquement son congé, et, devant la résistance de l'intrus, il tira sur lui un coup de fusil et le blessa grièvement.

Lord Shelto a été laissé en liberté provisoire. Le marquis de Queensberry, son frère, a été mis au courant.

La victime, un ancien officier de l'armée britannique, est à toute extrémité.

LA CATASTROPHE DE HAMM

Berlin, 18 novembre. — D'après un relevé publié par l'administration de la mine Radbot, 380 ouvriers et 6 employés étaient dans la mine au moment de l'explosion. Le nombre des morts constatées s'élèvent à 40, celui des blessés encore à l'hôpital est de 26, 17 personnes ont été remontées sans blessures et 303 sont restées dans la mine.

Le prince impérial et la princesse ont décidé d'organiser une souscription en faveur des familles victimes et adressent par la voie des journaux un appel aux souscripteurs.

Le prince impérial et la princesse ont souscrit pour une première mise de fonds.

TOUJOURS LES SUFFRAGETTES

Londres, 14 novembre. — M. Birrell, ancien ministre de l'instruction publique, actuellement secrétaire d'Etat pour l'Irlande, faisait, ce soir, au temple de la Cité, une conférence sur la question d'éducation, lorsque cette réunion fut troublée par les suffragettes, qui, sans égard pour l'austérité du lieu, ont manifesté véhémentement, en poussant d'une voix aiguë des exclamations fort éloignées du sujet que traitait M. Birrell.

Une à une, treize suffragettes ont été expulsées, ainsi que cinq de leurs partisans du sexe fort.

LA GUERRE CIVILE EN PERSE. — UN MASSACRE AUX ENVIRONS DE TABRIZ.

Tabriz, 17 novembre. — Les événements qui viennent de se dérouler en Europe et de mettre en danger la paix générale ont relégué au second plan les luttes intestines qui ravagent la Perse, depuis plusieurs mois. Les sanglantes batailles dont Tabriz a été le théâtre n'ont été rapportées qu'en quelques lignes hâtives. L'acharnement déployé par les combattants : révolutionnaires résolus à mourir ou Kurdes sauvages appelés à la rescousse par les royalistes, a pourtant dépassé tout ce que l'imagination peut concevoir d'horreur.

Par son énergie, Sattar Khan, le chef des révolutionnaires, maître de Tabriz, a réussi à tenir tête à toutes les troupes qui ont été successivement envoyées contre lui. Il a même pu les faire reculer à une certaine distance de la ville.

Une bande de révolutionnaires dans leur marche en avant sur une route aux abords de Tabriz, a découvert les cadavres de royalistes que l'armée du Chah a dû abandonner dans sa retraite.

Nouvelles de France et des Colonies

LE MYSTÈRE DE RAIDS EN ROBACHE

St-Die, 15 novembre. — Après trois ans d'impunité Romand, l'ancien douanier, le meurtrier présumé de sa femme et de ses trois enfants, vient d'être arrêté et conduit en prison. Une équipe de 10 terrassiers a commencé des fouilles autour de la ferme. Les fouilles vont se poursuivre méthodiquement autour de l'habitation de Romand, sur un rayon assez étendu. On espère pouvoir retrouver, d'ici peu, les cadavres des quatre victimes.

UN COUP DE THEATRE. — UNE ARRESTATION SENSATIONNELLE.— L'AFFAIRE STENHEIL.

Paris, 27 Nov.

La veuve du peintre Steinheil accusée de complicité dans le meurtre de son mari vient d'être arrêtée aujourd'hui même. Il a fallu mettre des gardes aux abords du palais de justice pour empêcher la foule d'y pénétrer pendant l'interrogatoire. Dans la rue on se battait pour s'arracher les journaux, qui donnaient les détails de l'affaire. Les adversaires politiques du gouvernement actuel comme Edouard Drumont et Henri Rochefort réveillent la vieille histoire des relations de Me Steinheil avec le président Félix Faure, Alexandre Wolff, faussement accusé par Me Steinheil du meurtre de Steinheil, a été remis en liberté.

Le mystère scandaleux qui entoure la mort du président Félix Faure va probablement être dévoilé. Les journaux réactionnaires vont jusqu'à prétendre que de grosses personnalités politiques sont impliquées dans cette affaire. On redoute un scandale national, un gros émoi règne dans Paris.

LES ESSAIS DE W. WRIGHT

Le Mans, 14 novembre.—Pour n'avoir pas voulu profiter du beau temps quand il le pouvait, Wilbur Wright risque bien de se voir contrarié par les circonstances atmosphériques. Aujourd'hui, un brouillard épais à couper au couteau, l'a empêché de tenter le prix de la hauteur, pour lequel il était engagé. Il s'est contenté de donner des leçons à ses élèves, et il a ainsi fait deux vols de quinze à vingt minutes avec le comte de Lambert et un vol de dix minutes avec le capitaine Lucas-Girardville.

Le Mans, 15 novembre.— L'aviateur Wright a gagné le prix de la hauteur.

UNE COURSE D'AÉROPLANES ORGANISÉE PAR L'AÉRO CLUB, ELLE AURA LIEU, AU MOIS DE SEPTEMBRE, ENTRE CHALONS ET REIMS.

Chalons-sur-Marne, 15 novembre.— Le comte de La Vaulx, vice-président de l'Aéro Club de France, est venu

aujourd'hui à Chalons-sur-Marne, faire des visites au préfet de la Marne, au maire de Châlons et au président de la Société artistique châlonnaise, pour l'organisation du grand concours d'aéroplanes et de ballons dirigeables qui doit avoir lieu au mois de septembre prochain, entre Châlons-sur-Marne et Reims.

Ses démarches ont abouti et un comité d'organisation va être prochainement nommé.

DEUX ENFANTS NOYÉS

Oran, 16 novembre. — On mande de Mostaganem, qu'un tonnelier était venu récemment avec sa femme et ses deux enfants, une fillette de cinq ans et un garçonnet de trois ans, à quelques kilomètres de cette ville, dans une ferme, où il était occupé à la réparation des futailles.

Hier, la mère, après avoir donné le goûter de quatre heures à ses enfants, les laissa jouer autour de la ferme. Peu après, ne les voyant pas, elle les appela, mais ses appels restèrent sans réponse. On se mit alors à leur recherche et le père ne tarda pas à découvrir les corps des pauvres petits dans un bassin de la cour où se déversent les lies, les déchets de vins et les eaux de lavage des futailles. Les deux corps surnageaient, étroitement enlacés. Les malheureux enfants tenaient encore entre leurs mains la tartine qu'ils avaient reçue de leur mère.

Tous les efforts pour les ramener à la vie restèrent impuissants.

IMAGINATION MERIDIONALE.— INGENIEURS, MAIS MALHONNETES. — DES PROPRIÉTAIRES DE VILLEFRANCHE - D'AVEYRON S'APPROPRIAIENT L'EAU DE LA CANALISATION MUNICIPALE, QU'ILS REVENDAIENT A LA VILLE.

Villefranche-d'Aveyron, 14 novembre. — Le parquet s'occupe d'une affaire extrêmement grave, concernant plusieurs propriétaires, sur les terrains desquels passait la canalisation qui alimente d'eau potable la ville de Villefranche.

Ces propriétaires auraient, intentionnellement, percé la canalisation pour détourner l'eau et la conduire ou la retenir chez eux. Il y en aurait même qui auraient poussé l'audace jusqu'à vendre à la ville ces soi-disant sources, qui lui appartenaient déjà.

La population de Villefranche est d'autant plus furieuse contre les auteurs de ces agissements qu'elle faisait depuis de longues années, de gros sacrifices pour avoir de l'eau potable et qu'elle en manquait toujours.

Mme Pellerin de St-Loup

74, RUE ST-DENIS

*A trois minutes de la gare Viger*Chambres, Pension, cuisine Française.
Electricité. — Confortable moderne. —
Maison spécialement recommandée aux
Français nouvellement arrivés.

PRIX MODÉRÉS

AU PRINTEMPS

664 Ste-Catherine Est

Vous y trouverez un choix considérable de

Jupes, Manteaux, Confections, Fourrures**SOUS-VETEMENTS, LINGERIES VARIÉES**

Solidité, Élégance, Bon Marché

**J. FRANKEL
EXPRESS**Valises et malles transportées partout pour
25 cents. Transports de toutes sortes**Charbon dur \$6.50 la tonne**

Livré partout en sac au même prix

Tel. Bell Est 1793 Tel. Marchands 230

330 LAGAUCHETIERE EST

Tous les jours à son domicile de 9 hrs a.m. à
9 heures p.m.**M. ROMULUS,***Chiromancien Scientifique*Dit le présent, le passé et l'avenir d'une
personne dans sa main

147, Ave PIE IX, MAISONNEUVE

Entre N.-Dame et Ste-Catherine

PRIX : 25 ET 50c.—CLAIRVOYANCE \$1

Lumière rouge à la porte

Maison de pension FrançaiseCHAMBRES, PENSION
CUISINE FRANÇAISE

PRIX MODERES

Mme Foulard, propriétaire

252, LAGAUCHETIERE,

*Coin Lagauchetière et Saint-Denis***Coiffeur pour Dames**

Médaille d'or, Paris, Exposition de 1900

PALAIS DU COSTUME

Coiffures artistiques, Marcel Waving Scham-
poo, Hair Coloring, Scalp Treatment, Facial
Massage, Manicuring, Wig Toupeo, Pompa-
dours, Transformation, Perruques ville et
théâtre**GOURDEAU DE PARIS**
442 rue ST-DENIS

Tel. Est 6417 Entre Ontario et Sherbrooke

Deux Questions à Poser ? Une Réponse à Retenir**Avez-vous des VALISES ou des MALLES
à faire transporter ? Oui**Connaissez-vous celui qui vous transportera vos Bagages d'un bout à l'autre
de la ville à des prix ridicules. de bon marché ? Non

—C'EST—

GEORGES MOREAU**13 rue Sanguinet MONTREAL Tel. Est 3407****Vins de France**

GARANTIS NATURELS

Domaine Ste-Germaine,

L. FONTANEL

M. P. A. D'Aoust

144 Ste-Catherine Est. 144

SEUL, DEPOSITAIRE.

Tél. 1638

Appareils pour l'art medical**ANDRE CLAVERIE**Directeur pour le Canada
des établissements
A. CLAVERIE, Paris

970 RUE ST-DENIS

Tél. Est 6304

MONTREAL

Une ignorance**Impardonnable**Ne savez-vous donc point où
l'on mange le mieux ?**C'est chez GIRARDOT,**

Coin Ste-Catherine et Cadieux

Charcuterie, Pâtisseries Françaises

TABLE D'HOTE 35 CTS

WORKS : Burlington, Vt. (U.S.A.), Lyons,
(France)**THE
Lumiere North American Co**
(Ltd.)

Manufacturers of

**Photographic Dry Plates, Films,
Papers and Chemicals
AUTOCKROME PLATES**CANADIAN
OFFICE: 179 Berri Street,
MONTREAL

F. CORDON & CO., Représentants

Théâtre National

2 représentations par jour

TOUS LES DIMANCHES

**Vues animées et chansons
illustrées**

PAUL CAZENEUVE - - - DIRECTEUR

Opéra Comédie Vaudeville

Ouimetoscope

Vues animées

Chansons illustrées

DEUX REPRÉSENTATIONS PAR JOUR

Tél. Bell Est 1193

TEL. MAIN
2655SALLE BOURGET
1274 N.-Dame Ouest**National Biograph**

A. BOURGET, Dir.-Prop.

Tous les jours : Vues animées, Chansons illus-
trées, Chansonnettes comiques, Comédie
Delville, Cartal, Granier, Dalberty, Blanche
Durouvray et la charmante Verteuil
dans son croustillant repertoire

CETTE SEMAINE

DIVORCERONS-NOUS ?

Comédie de St-Paul et Geo. Rose

VUES ANIMEES**Nationoscope**

Chansons illustrées et Concerts

Coin St-André et Ste-Catherine

TEL. EST 5219

PRIX POPULAIRES